



VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE  
Direction des Ressources  
Service Finances et Contrôle de Gestion  
DG\_DEC\_2024\_05

## DÉCISION DE VIREMENT DE CREDITS N° 2

### BP 2024 Ville

**Nature** : Décision budgétaire

**Objet** : M57 - Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section

LE MAIRE de LA CHAPELLE SUR ERDRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 26 juin 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU la délibération du 2 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres 21 et 204 de la section d'investissement du BP 2024 en raison d'une erreur de saisie concernant la subvention d'équipement à verser au Club de Tennis de table pour l'achat de matériel sportif ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De procéder aux virements de crédits comme suit :

Section d'investissement					
Chap	Sens	Nature	Libellé	Fonction/Service	Montant
21	Dépenses	2188	Autres immobilisations corporelles	326/SPOR	- 3 900 €
21	Dépenses	2188	Autres immobilisations corporelles	321/SPOR	-95 €
Total					- 3 995 €

Chap	Sens	Nature	Libellé	Envoyé en préfecture le 22/04/2024 Reçu en préfecture le 22/04/2024 Publié le 22/04/2024 Fonction/Service ID : 044-214400350-20240417-DG_DEC_2024_05-AR	
204	Dépenses	20421	Subvention d'équipement pour personne de droit privé		
				Total	+ 3 995 €

**ARTICLE 2 :** Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

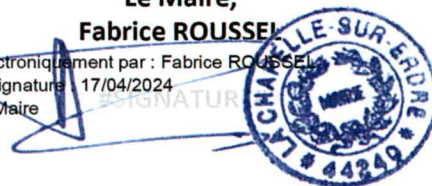
**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
- au comptable public assignataire.

Fait à la CHAPELLE-SUR-ERDRE, le 16/04/2024

**Le Maire,  
Fabrice ROUSSEL**

Signé électroniquement par : Fabrice ROUSSEL  
 Date de signature : 17/04/2024  
 Qualité : Maire



# Bordereau de signature

## Décision de virement de crédit n° 2

Signataire	Date	Action
Fabrice ROUSSEL, Maire	17/04/2024	<b>Signature</b>  Certificat au nom de <u>Fabrice ROUSSEL</u> ( MAIRE , COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE ) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 19 mai 2021 à 15:20 au 19 mai 2024 à 15:20.

# FICHE D'AJUSTEMENT DE CRÉDITS

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024



VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE

Virement crédit à l'intérieur de la section  
(limite 7,5 % des crédits de la section, hors 012)

DATE

ID : 044-214400350-20240417-DG\_DEC\_2024\_05-AR

CCAS

Virement crédit à l'intérieur du chapitre

ARRIVEE AUX FINANCES LE : 15/04/2024

Décision Modificative

**Pourvoyeur** = précédent service gestionnaire des crédits

**Bénéficiaire** = nouveau service gestionnaire des crédits

Libellé du service gestionnaire du crédit	Visa du responsable de service	Visa Du DGA	Visa de l'élu de secteur	En matière de travaux : visa de l'élu pilote
SPORT	Non requis	Non requis	Non requis	Non requis

**NB : Merci d'indiquer le nom complet du valideur et la date de validation, pour chaque responsable hiérarchique.**

Du compte budgétaire	Fonction (= politique publique)	Article (= nature de dépense ou de recette)	Montant transféré (en -)
Imputation	326	2188	-- 3 900 €
Libellé en toutes lettres	Autres immobilisations corporelles		
Imputation	321	2188	-- 95 €
Concerne	Autres immobilisations corporelles		

Au compte budgétaire	Fonction (= politique publique)	Article (= nature de dépense ou de recette)	Crédit supplémentaire (en +)
Imputation	321	20421	+ 3 995 €
Libellé en toutes lettres	Subventions d'équipements		

Concerne une dépense

une recette

Non prévue au budget

Supérieure à la prévision

Inscrite sur un compte budgétaire erroné

## CONTENU DÉTAILLÉ DE LA DEMANDE DE CRÉDITS ET MOTIVATION

(Préciser le caractère exceptionnel/aléatoire de la dépense, et l'impossibilité de s'équilibrer avec une autre ligne budgétaire du service ou de la direction)

La saisie budgétaire de ce crédit a été faite sur le compte 326/2188. L'imputation est erronée. La dépense doit être inscrite au compte 20421 conformément à la délibération du 5 février 2024.

**Indiquez la date de paiement de la dépense nouvelle proposée en DM :**

## OBSERVATIONS DU SERVICE DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

(Disponibilité des crédits sur d'autres lignes, imputation comptable...)

Rectification d'une erreur de saisie. La saisie budgétaire de ce crédit a été faite sur le compte 326/2188. L'imputation est erronée. La dépense doit être inscrite au compte 20421 conformément à la délibération du 5 février 2024.

## ARBITRAGE QUANT A L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉPENSE PROPOSÉE :

Avis DIRESS + Élu Ressources

Avis Comité de suivi Fonctionnement